



LE POLITIQUE.

SOMMAIRE. — Nouveaux détails sur l'Espagne et les projets du ministère. — Le général Alava. — Arrestation de Verbeck, impliqué dans l'affaire Fieschi. — Opinion du *Journal des Débats* sur la résistance de la pairie anglaise. — Comparaison des troupes russes et prussiennes. — Séance du sénat. — Nouvelles diverses.

FRANCE.

Paris, le 21 septembre. — Le *Journal des Débats* contient un long article dans lequel il s'efforce de prouver que c'est pour ne pas être entré hardiment de prime abord dans le système de la résistance, que le gouvernement de Christine se trouve aujourd'hui où il en est. Les dernières nouvelles de Madrid semblent le faire désespérer du sort de l'Espagne. Au reste, il paraît que nos ministres sont ou bien discrets ou bien mal informés, car le *Moniteur* ne donne aucune nouvelle de Madrid, et le *Journal des Débats* est réduit à emprunter les siennes à un journal de l'opposition, qui donnait hier soir le développement de la dépêche télégraphique publiée la veille, annonçant le renvoi de M. de Toreno, et il confirme les nouvelles que nous donnons plus bas. M. Mendizabal, chargé de récomposer le ministère, a déjà fait choix d'un ministre de l'intérieur. C'est M. Ramon Gil de la Quadra. Un portefeuille a été offert à M. Arguelles qui a refusé par des considérations de position personnelle, mais en promettant son appui à M. Mendizabal. Le ministère sera complètement reconstitué sous quarante-huit heures : son premier acte sera de publier un manifeste pour faire connaître la marche qu'il se propose de suivre. Cette marche paraît devoir être de s'associer aux mouvements provinciaux et de donner satisfaction aux vœux exprimés par les juntes. On dit, au reste, que dans ce dernier mouvement ministériel, M. de Toreno était soutenu par notre ambassadeur, et M. Mendizabal par l'ambassadeur anglais.

Au milieu des symptômes d'indignation que le manifeste de M. de Toreno a soulevés, dans toutes les provinces, il faut remarquer un trait qui est particulier au peuple espagnol ; avant de brûler cette pièce sur la place publique, on en coupait la signature royale afin de montrer qu'on ne confondait pas la régente avec son ministre responsable. Cette mesure de déférence n'empêchera peut-être pas que dans quelques jours on n'agite la question de la régence au désavantage de Christine. L'infant don François a quitté Valence pour retourner à Madrid. Son retour coïncide avec le changement de système, et il pourrait bien ne pas s'y trouver étranger. (Cor. part.)

M. Mendizabal est décidé, d'après l'unanimité des vœux exprimés par les provinces, à convoquer les cortès, dès que le nouveau ministère espagnol sera constitué. Il est également résolu à décliner toute offre d'intervention directe. (Id.)

UN DUEL SOUS HENRI III.

Depuis longtemps Henri III négligeait ses petits chiens, ses singes et ses perruches. On ne le voyait plus courir à toutes heures les rues de Paris et les couvens de nonnes, pour enlever tous carlins et bichons qui paraissaient mériter ses faveurs. Les sincères amis du Valois disaient hautement que le roi, revenu de ses premières erreurs, allait rendre au trône de France sa dignité, son autorité méconnue. Les guisards, au contraire, étaient tristes et soucieux ; ils craignaient que Henri ne rappelât ses souvenirs de jeunesse et ses glorieuses journées de Jarnac et de Moncontour. Les uns et les autres furent bientôt démentés ; en effet, si les grandes mascarades du carnaval avaient détruit la passion du monarque pour ses anciens amis les chiens, les singes et les perruches, elles avaient aussi développé d'autres inclinations qui déshonorèrent l'homme et le roi.

Pendant tous les jours d'extravagance qui précèdent les jours de mortification, Henri ne s'étant occupé qu'à jouer à la bague, à rosser les marchands de sa bonne ville de Paris, à courir la nuit les rues et les carrefours, en société de ses quatre mignons, MM. Livarot, Caylus, Maugiron, St. Mégrin, tous déguisés en nymphes ou en satyres.

Le roi s'amusait beaucoup avec ces nobles messieurs, et ces messieurs exploitaient merveilleusement leur inconcevable faveur, soit pour satisfaire leur ambition, soit pour se créer un parti. Ils nommaient à tous les emplois et cotaient tous les dévouements ; aussi la cohue des intriguans bourdonnait-elle sans cesse autour d'eux, comme un essaim de frêlons qui veut s'emparer d'une ruche pour y butiner. Les dames non plus ne les rebutaient pas ; ils étaient les amis du monarque et tenaient les bénéfices.

Les nouveaux favoris faisaient grand bruit. Leur arrogance et leur luxe surpassaient tout ce qu'on avait vu jusque-là

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées*, du 17 :
« Le bruit court que le sous-préfet de Bagnères a reçu avis des postes qui sont sur la frontière, que la division Guergué était arrivée à Plan, dans un état déplorable, presque sans fusils, et l'épée des christinos aux reins ; et qu'il s'est rendu à Tarbes pour consulter le préfet sur les mesures à prendre, si cette division entrait en France. »

On lit dans le *Phare de Bayonne* du 17 :

« Le 10, les christinos étaient sortis de Bilbao pour se rendre à Vittoria. Ils avaient avec eux la réserve de Castille, les corps anglais, et ils étaient commandés par les généraux Espelleta, Evans et Espartero. »

« Dans la matinée du 11, l'attaque commença. Après douze heures de combat, les christinos rentrèrent à Bilbao, poursuivis par les carlistes jusque sous les murs de la ville. »

« Une lettre du général Moréno, écrite ce même jour, à cinq heures de l'après-midi, déclare que c'est la plus grande victoire qu'aient remportée les armes de don Carlos depuis le commencement de la guerre. Une autre lettre, datée de cinq heures et demie, est conçue en ces termes : »

« Je continue à poursuivre l'ennemi. Sa perte ne peut pas être de moins de 1000 hommes. La nôtre est de 450. »

« Après cinq heures, les carlistes ont attaqué le Pont-Neuf, et ont forcé les christinos à se retirer. Ce serait là que la perte de ces derniers aurait été la plus forte. »

— Dans la journée du 2 septembre, il a éclaté des troubles à Séville où une junta a été organisée.

— Don Carlos vient de nommer Notre-Dames-des-Docteurs généralissime de ses armées, en faisant bénir un étendard brodé par la princesse de Beira.

— Le *Journal de Dunkerque* donne de nouveaux détails sur le nommé Verbeck, conduit à Paris comme impliqué dans l'affaire Fieschi :

« Verbeck (Ferdinand-Bernard), âgé de 30 ans, natif de Zuypeene, bûcheron, condamné à vingt ans de réclusion pour vols avec effraction dans l'église de Bierne, et récemment échappé de la maison d'Armentières, où il avait été admis pour cause de fréquentes atteintes d'épilepsie et d'aberration mentale, est un homme auquel on n'aurait pas soupçonné de relations sur un autre point du royaume. Il paraît néanmoins que les déclarations qu'il a faites ici auraient offert assez de précision et de vraisemblance pour justifier sa translation immédiate à Paris. »

— Un sieur Jomard, ancien militaire, dont l'affaire sera appelée lundi 21, devant la cour d'assises, est accusé d'avoir acheté chez un armurier un pistolet, avec lequel il voulait attenter à la vie du roi ; mais il n'a point mis ce projet à exécution, et il prétend même avoir renoncé à son dessein long-temps avant d'être arrêté. (Const.)

à la cour de Catherine de Médicis. Partout on murmurait, et le parti des guisards grossissait singulièrement. Une rupture entre les amis du Valois et les partisans des Lorrains était imminente, et voici à quelle occasion elle éclata.

Une aventure galante dont Marguerite, la reine de Navarre, était l'ingénue, avait brouillé Caylus avec un nommé d'Enraguet, hardi jeune homme du parti des Lorrains. Henri avait déjà employé toute son autorité pour empêcher une rencontre ; et il répétait souvent : — Si je ne donne la chasse à ma Margot, j'aurai la guerre civile jusque dans mon oratoire.

Malgré les soins conciliants du frère de Marguerite, les deux amoureux rivaux se haïssaient avec passion. Ils saisissaient à l'envi toutes les occasions de se nuire.

Un jour, c'était le 27 avril 1578, d'Enraguet mettait à profit les bons conseils qu'il avait reçus à l'hôtel de Guise, de madame la duchesse de Montpensier ; il jouait heureusement et habilement le noble jeu de la prime, dans la cour du Louvre, où il était de garde. A chaque coup il faisait rafe, et vidait tous les sachets de ses partenaires.

— Par sainte Marguerite ! s'écria Caylus, en jetant une poignée de pièces d'or sur la table de jeu, il ne sera pas dit que les guisards paieront leurs bourgeois révoltés avec l'argent des gentilshommes.

— Par sainte Marguerite ! reprit d'un air goguenard l'heureux d'Enraguet, tu te places là mon cher, sous mauvais patronage ; tu sais pourtant bien que ce nom-là porte malheur.

Lancée avec ironie, cette réponse provoqua un grand sourire parmi les spectateurs.

Caylus devint pâle de colère, mais comme il avait été honteusement berné dans son intrigue avec Marguerite, il ne voulut point se servir de ce prétexte pour se venger,

— Le *Journal des Débats* fait les réflexions suivantes, relativement à la politique intérieure de l'Angleterre :

« L'Angleterre a péniblement parcouru depuis cinq ans plusieurs phases d'une crise politique et sociale qui n'est pas arrivée à son terme, et dont les progrès du temps n'ont fait que rendre jusqu'ici le caractère plus dangereux... Le parti conservateur, dans les deux chambres du parlement anglais, a perdu toutes les batailles qu'il a livrées depuis quelque temps, malgré le courage plus ou moins heureux avec lequel il a défendu plusieurs points de son territoire envahi. »

« Nous croyons, quant à nous, que les incertitudes de la politique continentale sont dues à cette anxiété qui pèse sur l'Angleterre. Pour se défaire des idées libérales, l'aristocratie anglaise n'en est pas moins très-zélée pour la grandeur de son pays, et s'il y a une considération qui puisse la déterminer à un sacrifice, ce sera, nous l'espérons, la pensée que sa vaine résistance prolonge un état d'inquiétude et de fermentation générale, pendant lequel il est impossible que la Grande-Bretagne soit en Europe ce qu'elle doit être. »

— Le *Moniteur* dément formellement la nouvelle d'une garde royale, reproduite encore ces jours derniers par le journal de France.

— Des lettres de Kalisch annoncent que, d'après le jugement des spectateurs militaires, la cavalerie russe l'emporte de beaucoup sur celle de la Prusse, parce que les corps spéciaux de la cavalerie russe sont en grande partie composés de populations éminentes aptes au service à cheval. L'infanterie russe présente des hommes d'une taille plus grande que celle de la Prusse, le mécanisme des exercices de parade y est poussé à la dernière perfection, mais l'intelligence des soldats prussiens pour le service de tirailleurs, etc., semble bien supérieure. La landwehr prussienne fixe plus particulièrement l'attention des spectateurs étrangers, parmi lesquels on remarque aussi des officiers anglais et français. En général, on remarque que les manières arrogantes des Russes déplaisent fort aux corps d'officiers prussiens, quoique l'empereur Nicolas ait fait prescrire à ses officiers de se montrer aussi prévenans que possible. Les soldats prussiens regardent les russes avec une espèce de curiosité, mais on ne remarque pas la moindre sympathie entre les deux nations, quoique les sommités militaires jouent la comédie pour faire croire à une confraternité mutuelle. Le général Paskiewicz a beaucoup vieilli.

il chercha même à dissimuler son ressentiment, et il se plaça d'un air indifférent à la table de jeu ; la partie ne fut pas longue, en deux coups de cartes Caylus perdit tout ce qu'il avait sur lui.

— Dieu me damne ! il y a là piège et sorcellerie ! s'écria-t-il en jetant son gant à la figure de d'Enraguet.

— Malédiction, répliqua celui-ci, en saisissant le manche de son poignard et en se précipitant avec fureur sur son ennemi.

Aussitôt, les tables, les bancs, les tabourets et l'argent roulèrent sur le pavé. Les deux adversaires, que leurs amis avaient serrés au corps, faisaient des efforts incroyables pour se dégager et en venir aux mains.

— Dans deux heures, je t'attends aux Tournelles avec la dague et le poignard au poing, sans grâce ni merci ! Tant que le cœur battra au corps !

— Oui, courtisan de malheur, jusqu'à mort et massacre et avant la fin du jour, j'aurai fait jeter ton cadavre aux corbeaux des Ecocheries.

Caylus allait répliquer, lorsqu'il aperçut sur le grand balcon Henri III qui se promenait paresseusement appuyé sur les bras de Livarot et de Maugiron. Pour ne point inquiéter son bon maître, Caylus revenait calme, et il sortit afin d'aller chercher ses parrains.

— Quels sont ces groupes ? demanda Henri, les ligueurs veulent-ils prendre les armes ? vient-on m'assiéger jusque dans mon Louvre ?

— Sire, répondit Saint-Mégrin, ce sont encore ces guisards qui insultent vos amis !

— Toujours mes cousins de Guise ! s'écria le roi avec désespoir, ils me poursuivent donc nuit et jour ! mon Dieu ! mon Dieu ! qui me délivrera de ces maudits parens !

— Moi ! dit bravement le jeune Saint-Mégrin.

— On écrit de Kalisch, le 10 septembre : « Demain le roi de Prusse arrivera ici. Le soir, la retraite sera sonnée par environ 3000 exécutants. Après demain les troupes prussiennes entreront au camp russe et alors commencera la grande parade de 80,000 hommes. »

— M. le duc de Broglie, président du conseil, a été nommé président du conseil général du département de l'Eure. M. le duc de Broglie n'assistait point à l'ouverture de la session. L'intention de la majorité a été de manifester son approbation du système politique du gouvernement en appelant le chef de l'administration à la présidence honoraire de ses séances. M. Leprevost, député, membre de la majorité de la chambre, a été nommé secrétaire.

— Le célèbre compositeur Mercadante est arrivé à Paris. Il s'est engagé, dit-on, à écrire une partition pour la prochaine saison du théâtre italien.

— Un sergent de la ligne se présente, leste et fringant, pour faire connaître au tribunal les faits imputés au prévenu Moreau.

M. le président : Le prévenu vous a outragé dans l'exercice de vos fonctions.

Le sergent, frisant sa moustache : Et qu'il a bien fait que je fusse dans le calme de la consigne, l'immobilité du port d'armes, sans quoi le particulier eût fait connaissance amicalement avec la trique à fourreau de cuir.

Le prévenu : Je n'ai pas insulté monsieur le sergent : je lui ai seulement dit que tout ça pouvait finir sur le terrain.

Le sergent : Et que ça n'est pas de refus... mais qu'il y avait par-ci par-là les épithètes de mouffe, de piou-piou, et autres désagréments de la populace en bas-âge.

Le tribunal condamne le prévenu à trente francs d'amende.

Après le prononcé du jugement, le sergent franchit les degrés du tribunal, et s'approche de M. le président.

M. le président : Que voulez-vous ?

Le sergent : C'est pour vous dire que vu la proposition du particulier, je m'en vas chercher ici près un témoin pour la chose de nous aligner.

M. le président : Vous ferez mieux de rester tranquille ; retirez-vous.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 22 SEPTEMBRE.

Toutes les diligences sont, depuis deux jours, remplies d'étrangers qui abondent à Bruxelles pour nos fêtes. La presque totalité des hôtels sont pleins.

— C'est demain mercredi, que sera exposé dans une des salles du Musée le tableau de Wappers, représentant un épisode de la révolution de septembre. C'est aussi demain que Geefs déposera dans son nouvel atelier, à l'extrémité du faubourg de Schaerbeck, la dernière maison à gauche, près du collège St-Jean, les morceaux de sculpture qu'il vient de terminer.

— Une des principales maisons de banque de cette ville, la maison W... et C..., a été déclarée hier, par le tribunal de commerce, en état de faillite ouverte. On élève à près de deux millions de francs le montant de cette faillite.

— Toi ! mon cher ami ! mais s'ils allaient te tuer ! Oh ! tous ces endiables liqueurs me feront devenir fou !

Le roi se prit la tête dans ses deux mains, frappa du pied avec colère, puis il rentra dans son oratoire pour prier le ciel de le délivrer de ses ennemis.

De son côté d'Entraquet courait à l'hôtel de Guise pour y chercher des conseils et des amis. Il raconta au duc tous les propos qu'on tenait sur sa maison. Enfin, après avoir fait ses préparatifs pour le combat, il allait prendre congé du duc, quand celui-ci l'arrêta, en lui disant : Vous allez vous faire égorger comme un enfant ; quelle résistance pouvez-vous opposer avec cette arme qui vous pend au côté ! C'est une brette de parade. D'Entraquet, recevez de ma main cette bonne rapière ; la lame en est forte et bien trempée, et rappelez-vous, jeune homme, que je la portais sous les murs du Château-Thierry.

Henri de Guise détacha son épée de son ceinturon et il la remit à son ami d'Entraquet qui la reçut avec respect, baisa la poignée faite en forme de croix, et il sortit accompagné de Schomberg et de Riberac.

Le duc alla se placer à la croisée d'une maison voisine du lieu du combat.

Quatre heures sonnaient à l'église Saint-Paul, lorsque Schomberg, d'Entraquet et Riberac parurent sur la place des Tournelles. Quelques minutes après, Caylus, Maugiron et Livarot arrivèrent dans un carrosse de la cour. Descendus sur le terrain, les deux combattants se saluèrent et l'on fit un grand cercle autour d'eux.

— Je n'ai plus qu'à invoquer ma dame et mon roi, dit Caylus en se mettant en garde, puis il envoya avec sa main gauche un gracieux baiser à une femme couverte d'un grand voile blanc, et qu'on apercevait debout à l'une des fenêtres de l'hôtel Boisy.

— Un sinistre a eu lieu hier à notre bourse. Un courtier marron ne s'est pas présenté pour la liquidation du 20.

SENAT

Séance du 22 septembre. — Ordre du jour qui appelle la discussion du projet de loi relatif à la canalisation de la Sambre.

Après une discussion assez longue, on passe à l'appel nominal, le projet est adopté par 30 voix contre 4.

M. le comte Vilain XIII a répondu négativement. MM. d'Archieu, Dubois et G. de Jonghe se sont abstenus. M. le président. Messieurs, votre ordre du jour appelle la discussion sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur.

Plusieurs orateurs prennent la parole. MM. de Snoy, Dubois et Engler parlent contre le projet de loi.

MM. de Pélichy, Deman d'Hobruge et marquis de Rodès le soutiennent.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion sur l'ensemble est fermée.

M. le président. M. de Pélichy est autorisé par la chambre à développer la loi contre le duel, déposée par lui, hier sur le bureau.

M. de Pélichy prononce un long discours dans lequel il donne les développements de cette loi.

La chambre ordonne l'impression.

La séance est levée à 3 heures 3/4.

LIEGE, LE 23 SEPTEMBRE.

Les nouvelles d'Espagne de ce jour ne nous apprennent aucun fait important. Le ministère n'était point encore parvenu à se constituer. Le département de l'intérieur a été confié à M. Ramon Gil, M. Arguëlles avait refusé le portefeuille de la justice. On parle aussi du refus d'Alava. — Les carlistes prétendent avoir été victorieux dans l'affaire du 11 qui a eu lieu aux environs de Bilbao. (V. Paris) D'autre part, on dit que les rapports carlistes sont exagérés et que l'avantage dont ils se vantent se bornent à la défaite d'un détachement de troupes de la reine qui rentrait à Bilbao, sans avoir pris les précautions nécessaires, quand on se trouve dans le voisinage de l'ennemi.

On écrit de Kalisch, 12 septembre : « Aujourd'hui à 11 heures, il y a eu grande parade au camp. Quand le roi de Prusse, l'empereur Nicolas et les princes présents à Kalisch ont paru au milieu des troupes rangées en bataille un hurra répété par des milliers de voix s'est fait entendre sur toute la ligne et 136 pièces de canon y ont mêlé des salves réitérées. Le roi de Prusse à la tête des régiments prussiens, les princes prussiens avec les troupes russes qu'ils commandaient ont défilé ensuite devant l'empereur accompagné du prince Paskewitch tenant au lieu de l'épée, le bâton de maréchal. L'impératrice, qui au commencement de la parade était montée à cheval, a paru également à la tête d'un régiment de cavalerie de la garde et l'a fait défilé devant l'empereur et le roi de Prusse. Elle était en amazone, portant une longue robe verte et un bonnet russe blanc. » (Gaz. de Prusse.)

— On lit ce qui suit dans l'Emancipation sur le général Alava :

« Le général Alava, ancien marin, et aide-de-camp du maréchal Wellington pendant la guerre de la Péninsule, fut nommé plus tard par Ferdinand VII son ambassadeur auprès du roi des Pays-Bas.

« En 1820, il adopta franchement la cause constitutionnelle et nationale qui triompha à cette époque.

— J'invoque Dieu et mon courage, répondit d'Entraquet.

— Si je recule d'une semelle et si je passe cette limite, ajouta Caylus, en fichant dans le sable le fourreau de son épée, je consens à passer pour un lâche.

D'Entraquet en fit autant et les épées se croisèrent.

La lutte fut longue et terrible. La force et l'égalité triomphaient tour à tour. Caylus était plus adroit, l'autre plus robuste, les coups de pointes, de contre pointes, d'estoc et de taille étaient parés aussitôt que portés. Des étincelles de feu jaillissaient du choc de l'acier. Les deux adversaires tenaient parole, ils ne reculaient pas d'une semelle. Ils se couvraient adroitement avec la garde de l'épée et la coquille du poignard. Le guisard qui sentait fléchir son adversaire, redoublait de vivacité et de fureur. Caylus avait déjà reçu quelques blessures, et Maugiron, qui vit son ami couvert de sang, s'approcha des combattants pour les séparer.

— Arrière ! lui cria Caylus, arrière ! Nous avons dit sans pitié ni merci. En même temps il se fendit à fond, son épée effleura le bras d'Entraquet qui, plus maître de ses coups, lui tendit son fer et lui creva la poitrine.

Le seigneur est avec nous ! s'écria M. de Guise en tirant avec violence le rideau derrière lequel il s'était tenu caché ; oui, messieurs. Dieu nous conserve l'un des plus braves chevaliers de l'armée catholique. Le duc fit un grand signe de croix, tous ceux qui l'entouraient l'imitèrent.

La dame voilée qu'on avait aperçue à l'hôtel Boisy, était tombée en voyant Caylus rouler sur le sable, et personne n'avait plus reparu.

Quant au pauvre mignon, il était presque mort quand on le releva pour l'emporter à l'hôtel Boisy.

D'Entraquet n'avait reçu qu'une légère blessure au bras. Chacun croyait la querelle terminée et se disposait à quitter

« Député aux cortès générales de 1822 et 1823, il vota avec ses collègues, à Séville, la déchéance momentanée de Ferdinand VII ; il fut, en 1824, condamné, pour cette cause, à la peine de mort et à la confiscation de ses biens.

« Le roi, les cortès et les membres du gouvernement ayant été obligés d'abandonner Séville, le général Alava fut chargé des négociations diplomatiques qui ont servi de base à la fameuse Note dictée par M. le major général Guilleminot, en présence du duc d'Angoulême, et qui a fourni le texte du manifeste de Ferdinand VII, du 30 septembre 1823, manifeste dont ce prince ne tarda pas à violer les promesses, après avoir trompé la confiance de la représentation nationale.

« A Madrid, comme à Séville et à Cadix, le général Alava opina constamment à la tribune des cortès, avec les Arguëlles, Galliano, le vénérable amiral Gaetano Valdés, mort naguères gouverneur de Cadix, et leurs amis politiques.

« Le général Alava alla chercher un asile, d'abord en Angleterre, puis en France, où il demeura depuis 1825, jusqu'au moment où la reine d'Espagne le comprit enfin dans l'amnistie qu'elle accorda à Galliano et au général Mina.

« Nommé membre de la chambre des proceres, le général Alava y a vivement appuyé la proposition d'en expulser M. Burgos.

« Dernièrement ambassadeur à Londres, le général Alava, nommé, sur la proposition de M. de Torreno, ministre de la marine, refusa d'accepter cette place. »

DE LA NÉCESSITÉ DE CRÉER UN MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Par M. W. Nihon, chef de bureau au secrétariat général du ministère des finances, Bruxelles, 1835.

Il arrive qu'à certaines époques ou dans certaines directions les institutions et les lois précèdent le mouvement social ; dans d'autres temps au contraire ou dans des directions différentes, le mouvement social devance le mouvement politique, et laisse derrière lui les lois et les institutions.

Ce dernier phénomène est celui que nous offrait aujourd'hui le commerce et l'industrie. Quelle place ne tiennent-ils pas dans notre société ! Quelle place occupent-ils dans nos institutions ?

Au moment où j'écris, on réorganise nos universités. La médecine, le droit, la philosophie, les sciences mathématiques, viendront s'y déployer à l'aise ; à chacune de ces branches, une faculté ; mais a-t-on seulement pensé à ouvrir une faculté spéciale aux sciences agricoles, industrielles et commerciales ! Nullement !

De même en fait de haute administration. Nous avons des ministères pour la justice, pour les finances, pour les affaires étrangères, pour l'intérieur, pour la guerre ; nous en avons pour tout, excepté pour l'industrie et le commerce.

L'idée de la guerre, c'est-à-dire de l'inimitié entre les peuples, des forces humaines dirigées vers la destruction, cette idée si vieille, si décrépite que les provocations les plus réitérées n'ont pu de nos jours la tirer de son engourdissement ; cette idée a son représentant dans la haute administration, et je veux bien croire que ce soit encore une nécessité ; mais cette autre idée de la fraternité des hommes de tous les pays, des forces humaines appli-

la place, lorsque Maugiron se mit à crier : — Holà, messieurs ! holà ! nous ne finissons pas aussitôt la noise. Il faut avant, que je mesure ma rapière avec celle de Riberac.

— Et sans tarder, reprit Riberac en portant la main à la garde de son épée.

— Quant à ce petit Schomberg, dit Livarot, je le laisserais bien partir en lui tirant seulement les oreilles, mais le sang veut du sang.

Aussitôt les quatre antagonistes mirent flamberge au vent. Aucune prière, aucun conseil ne purent empêcher le combat. Les mignons et les guisards se chargèrent avec furie. Au premier choc Maugiron et Schomberg furent tués raides morts. Livarot reçut un coup sur la tête qui lui ouvrit le crâne. Riberac perçé de part en part mourut lorsqu'on lui retira le fer de la poitrine.

La lutte cessa faute de combattants. Les deux partis un peu calmés par tout ce massacre, emportèrent leurs morts et leurs blessés ; mais après les cris de rage les pleurs devaient couler.

Le dernier coup d'épée n'était pas donné que le sensible Henri III, averti trop tard, accourait en toute hâte sur le lieu du combat. Il avait tant de fois demandé ses mignons, qu'on avait été obligé de lui avouer ce qui s'était passé dans la cour du Louvre. En tournant le coin du boulevard, sa voiture fut arrêtée par ceux qui portaient Maugiron. Le pauvre roi mit la tête à la portière, et il reconnut le corps de son ami ; alors il se précipita de sa voiture et courut, comme un insensé, jusqu'au brancard, en bouleversant tous ceux qui se trouvaient devant lui. Quand il vit les habits teints de sang, la figure pâle et morte de Maugiron, il se mit à pleurer et à pousser de grands cris, tellement, que tout le monde en fut honteux. Dans sa douleur, Henri s'écriait d'une voix entrecoupée par les sanglots :

quées à la production ; de l'union pacifique de toutes les nations dans une vaste association industrielle, cette idée jeune, mais qui se fait chaque jour plus forte ; qui a commencé à prendre possession de la société, et à qui l'avenir appartient, sans aucun doute, comment n'est-elle pas représentée, comment n'a-t-elle pas place au ministère ?

Un ministère de la guerre et pas de ministère de l'industrie et du commerce ! Que de réflexions dans ce seul rapprochement !

M. Nihon à qui sa position permet d'observer de près le jeu des rouages administratifs, a senti les inconvénients de l'absence d'un ministère de l'industrie et du commerce : dans la brochure qu'il vient de publier, il déduit avec beaucoup d'ordre et développe avec force et avec talent les nombreuses raisons qui démontrent la nécessité de créer pour cette partie de l'administration un nouveau département ministériel.

Parmi ces raisons, il en est une cependant que je suis très-loin d'admettre, M. Nihon, proteste de son attachement au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, et je crois volontiers qu'il ne désire pas les prohibitions et ne regrette point les maîtrises et les jurandes ; mais la liberté qu'il admet est une liberté restreinte : il voudrait que le gouvernement se chargeât de protéger l'industrie et le commerce, de les diriger, de leur donner l'impulsion, et c'est un des principaux motifs qui lui font désirer la création d'un nouveau ministère qui puisse s'acquitter efficacement de cette tâche. Aux yeux de tous ceux qui adoptent franchement le principe de la liberté, qui croient que l'industrie et le commerce n'ont pas besoin d'autre protection que celle que la loi doit généralement à la sûreté des personnes et des propriétés, et qui sont convaincus qu'on les fourvoie toujours et qu'on les abat souvent lorsqu'on veut les diriger ; cette considération est absolument sans valeur. Je dirai même qu'elle est une objection très-forte contre le projet de la création d'un ministère du commerce, et qu'elle pourrait compromettre le succès, si ce projet n'était appuyé sur d'autres raisons puissantes, et si l'on ne réfléchissait d'ailleurs qu'on peut fort bien être ministre du commerce sans être partisan du système des restrictions. N'a-t-on pas vu, dans les récents débats sur la question cotonnière, le directeur du commerce combattre au premier rang des défenseurs de la liberté ?

Sans vouloir entrer dans la discussion du système dont M. Nihon se montre partisan, je ne puis cependant passer sous silence une observation que je n'ai trouvée que dans sa brochure, et dont le caractère spécieux pourrait séduire le lecteur, comme il paraît avoir fait impression sur l'esprit de l'auteur, homme de conscience et de conviction. Je le laisserai parler lui-même, pour ne pas affaiblir son objection :

« Pour s'abuser à ce point de croire que la liberté dont l'industrie et le commerce jouissent ne renferme point le germe de maux inévitables, il faut leur assigner un rang à part dans les choses humaines, leur supposer un mode tout particulier d'existence. Comment ! les esprits les plus sages professent hautement qu'il n'existe point de liberté dont l'exercice complet ne puisse entraîner de très-funestes résultats, et, lorsqu'il s'agit de l'industrie et du commerce, on semble ne savoir crier assez haut : laissez faire, laissez passer ! Il faut qu'on n'y ait pas sérieusement pensé. Quoi ! la liberté de la presse éveillera la sollicitude du gouvernement et des chambres, la liberté de la presse dont le pro-

— Maugiron ! mon ami ! mon bien aimé ! reviens à la vie pour consoler ton roi qui t'appelle ! Livarot, où est-il ? Et Caylus, je ne le vois pas ? Sont-ils donc tous assassinés ! Oh ! les guisards me le paieront ! Mais Caylus ! mon bon Caylus ! Vous ne me répondez pas, vous autres gens de sac et de corde, qui n'avez pas su les défendre. Répondez ! vous l'avez laissé mourir. Ah ! dites-le-moi, dites s'il faut que je meure de douleur sur la tombe de mes amis !

Tout le monde garda un morne silence, et l'on entra à l'hôtel Boissy.

Le roi monta précipitamment jusqu'à la chambre où était Caylus.

— Vous ne m'abandonnez pas, vous, lui dit Caylus en lui serrant la main.

Henri allait le presser dans ses bras, mais le médecin l'arrêta.

— Prenez garde, sire, prenez garde ! s'écrie maître Ambroise Paré ; dix-neuf blessures sont difficiles à fermer.

— Dix-neuf blessures, murmura le roi en poussant un profond soupir ; et il tomba presque évanoui.

Peu de temps après Caylus mourut entre les bras de Henri en répétant : O mon roi ! mon bon roi !

Toute la cour eut ordre d'assister en grand deuil aux funérailles des mignons, qui eurent lieu en l'église St-Paul, où on leur éleva un magnifique mausolée que les ligueurs détruisirent pendant les troubles en 1588.

Le lendemain du combat, MM. de Guise et leurs amis avaient fait inhumer dans l'église St-Gervais Schomberg et Riberae, et sur la tombe de ces deux braves, ils avaient juré de les venger.

duit n'est à la portée que d'une faible minorité de citoyens et dont les mauvais fruits sont rejetés par le bon sens et la moralité des masses, tandis que l'industrie et le commerce, maîtres absolus d'eux-mêmes, se livrent à une liberté effrénée jusqu'au délire, eux qui touchent à tout, qui embrassent tous les intérêts, et qui sont, en quelque sorte, les arbitres du sort de la majeure partie des populations du royaume !

Ici, il importe de bien s'entendre. Si les esprits les plus sages jugent nécessaire de faire des lois sur la presse, ce n'est pas, prenez-y garde, afin de diriger l'écrivain, de donner à sa plume une impulsion qui réponde aux vœux et aux doctrines vraies ou fausses du pouvoir ; c'est simplement afin de réprimer les attentats dont il pourrait se rendre coupable contre l'honneur et les droits d'autrui, c'est en un mot et uniquement pour punir les délits. Je ne pense pas que M. Nihon entende autrement une loi sur la presse. Eh ! bien, des lois semblables n'existent-elles pas pour l'industrie et le commerce ? Les délits qui peuvent se commettre par cette voie sont ils impunis sous notre législation ? Ouvrez seulement le code pénal : n'y trouvez-vous pas des peines contre la banqueroute, contre les divers genres d'escroquerie et d'abus de confiance auxquels le commerce peut donner lieu, contre les coalitions des maîtres ou des ouvriers, contre la fabrication et la vente de substances malfaisantes, contre les jeux de bourse, les manœuvres pratiquées pour opérer la hausse ou la baisse, l'usage de faux poids ou de fausses mesures, contre le faux en écritures de commerce, etc. Tous les délits sont prévus et punis, et si tous ne le sont pas, que de nouvelles lois y pouvoient. Les partisans de la liberté de l'industrie ne s'y opposeront pas, car ils savent que la liberté est l'ennemie de la licence et que la première condition de son existence est le respect de tous les droits. Que l'on punisse donc les délits de l'industrie et du commerce, comme on punit ceux de la presse et ils seront satisfaits. Mais il est évident que cela ne vous suffit pas, et vos prétentions nous donnent le droit de vous dire à notre tour : Quoi ! vous repoussez de toutes vos forces la censure préalable de la presse, et vous appelez de vos vœux, la censure préalable de l'industrie et du commerce ! Vous admettez, d'accord avec notre charte constitutionnelle, la liberté des opinions, la liberté de la presse, la liberté d'association, la liberté d'enseignement, la liberté des cultes, toutes les libertés enfin, en ce sens que vous laissez à tous les modes d'activité de l'homme la faculté de se développer librement, spontanément, sauf la répression des délits, et vous voulez exclure le commerce et l'industrie du bienfait de la loi commune ! c'est donc vous qui leur assignez un rang à part dans les choses humaines et qui leur supposez un mode tout particulier d'existence.

N'allez pas croire d'ailleurs que l'industrie et le commerce, lorsqu'ils sont entièrement libres dans leurs mouvements, tourbillonnent au hasard et ne forment qu'un chaos qui attende pour se débrouiller le fiat lux du pouvoir. Non, non ; ils ont leurs lois auxquelles ils obéissent avec une régularité admirable, et que l'on ne méconnaît jamais impunément. Ces lois, il est vrai, n'ont pas été décrétées par les chambres ; elles viennent de plus haut, elles ont leur source dans les vœux providentiels du suprême régulateur de toutes choses ; elles existent au même titre et avec la même autorité que les lois de la physique ou de l'astronomie ; elles ont été en grande partie observées et recueillies, et chacun peut en lire le code écrit dans les livres de Smith, de Say, de Mill, de Ricardo. Ces lois-là, croyez-moi, valent bien celles que notre sagesse bornée voudrait y substituer.

Si l'industrie et le commerce ne veulent point être dirigés, ils ne refusent pas d'être éclairés, ils le demandent au contraire, ils en ont besoin, et ici se présente une assez belle tâche, une assez haute mission à remplir pour un ministre. Qu'il s'occupe sans relâche de recueillir et de publier tous les renseignements statistiques qui sont les données indispensables des diverses spéculations industrielles, et il aura fait pour l'industrie et le commerce tout ce qu'ils peuvent attendre de lui. C'est là le plus sûr moyen de prévenir ces crises commerciales dont on ne sent pas assez, je pense, la véritable cause. Lorsque parfois il y a encombrement, engorgement de produits, beaucoup ne manquent pas de s'écrier que l'industrie a pris un développement excessif, que la production dépasse les besoins des consommateurs. Je n'entends jamais ces paroles sans éprouver un sentiment de peine. Comment ! Une grande partie de la population de chaque pays est dévorée de besoins, elle ne parvient pas toujours à se procurer les choses les plus nécessaires à la vie, et c'est en présence d'un aussi triste spectacle qu'on ose dire que la production excède les besoins des consommateurs ! Je ne connais pas d'ironie plus froidement cruelle. Non, on ne produit pas, on ne peut pas trop produire dans tous les genres à la fois, c'est une vé-

rité plus que démontrée aujourd'hui : l'engorgement n'est jamais que partiel ; il provient de ce que l'on a produit trop dans certains genres et trop peu dans d'autres, de ce que les capitaux et les autres forces productives ont été mal répartis, de ce que l'on n'a pas observé dans l'approvisionnement la proportion qui existait dans les demandes et les besoins divers des consommateurs. Qu'a-t-il donc manqué aux producteurs et aux commerçants pour échapper à ces embarras dont ils sont les premières victimes ? Il leur a manqué la connaissance exacte de certains faits dont ils auraient dû tenir compte dans leurs combinaisons : voilà pourquoi le résultat vient souvent déjouer leurs prévisions. Le gouvernement, avec les moyens dont il dispose, peut mieux que personne mettre ces faits en lumière. Il peut par ses agens à l'intérieur et à l'étranger recueillir des renseignements positifs sur la consommation et sur l'approvisionnement dans les divers genres. Il peut se mettre à même de dire aux producteurs : voilà la consommation ordinaire du pays et des différens peuples étrangers ; voici l'approvisionnement, à quels prix et de quelle manière il est fait soit par l'industrie indigène de chaque lieu, soit par le commerce extérieur ; voyez maintenant pour quels genres et pour quelles quantités de vos produits il y a place, et travaillez en conséquence : vous avez sous les yeux toutes les données du problème, votre propre intérêt vous dira mieux que moi comment vous devez le résoudre.

C'est là ce qu'un ministre peut et doit faire pour prévenir l'engorgement, et je ne comprends pas ce qu'il pourrait faire de plus. De la position élevée où il se trouve placé, il peut voir au loin les écueils et les signaler au navigateur ; mais qu'il se garde d'en descendre pour venir enlever le gouvernail à des mains plus exercées que les siennes à le manier.

Les maux dont le commerce a eu quelquefois à souffrir, il ne faut pas les attribuer à une liberté trop étendue ; mais à des connaissances trop restreintes. Si vous voulez en prévenir le retour, ne restreignez pas la liberté, éclairez-la. C'est par là d'ailleurs que la plus simple prudence vous dit de commencer. Lorsque vous aurez entouré l'industrie de toutes les lumières qui peuvent éclairer sa marche, s'il lui arrive encore de s'égarer, alors il sera temps et il vous sera permis de penser à la diriger.

M. Nihon sent comme moi combien il importe que le gouvernement recueille et publie tous les renseignements dont l'industrie et le commerce ont besoin d'être entourés. Il insiste avec force sur le devoir qui lui est imposé à cet égard, il signale les maux que peut occasionner sa négligence à le remplir. Je regrette que les bornes que je dois me prescrire, m'empêchent de citer cet excellent passage de sa brochure. L'auteur montre par l'enquête même qui a récemment été faite en France que les producteurs ignorent les faits dont la connaissance leur est la plus indispensable, et ici je me permettrai une courte citation :

« Un fabricant a dit qu'il ne savait pas que ses draps étaient exportés en Amérique. Un autre a dit que lui, ainsi que ceux qui exploitent la même industrie, manquent de point de comparaison entre les prix de leurs draps et ceux de Belgique et d'Angleterre. Il s'est trouvé des fabricans de plaqué qui ont prétendu, à tort, qu'il existe en Angleterre une forte prime sur l'exportation de ce produit. Des fabricans de verrerie, et de cristaux, n'ont pu donner des renseignements sur la différence qui existe entre les prix français et les prix étrangers de ces objets. Il en est un qui n'a pu dire quelle partie de ses produits s'exportait, ni où elle s'exportait. »

Lorsque des producteurs sont tenus dans une pareille ignorance, une seule chose doit surprendre, c'est que les crises commerciales ne soient pas plus nombreuses et plus désastreuses. Comment après cela peut-on attribuer à un excès de liberté des maux qui trouvent leur explication si naturelle et si évidente dans le défaut de lumières.

Je crois, avec M. Nihon, qu'un ministère du commerce est encore nécessaire afin qu'une idée d'ensemble préside à toutes les mesures qui seront prises (et particulièrement, selon moi, à celles dont on devra s'abstenir) relativement à l'industrie et au commerce. Il faut que le gouvernement ait par devers lui une réunion de documens, qu'il possède un corps de doctrine mûrement médité, qui lui donne les moyens de combattre avec avantage les propositions isolées, contradictoires, pernicieuses souvent que des intérêts de localité ou d'autres motifs inspirent parfois à des membres de la législature. Au risque d'étendre démesurément cette analyse, je reproduirai en partie les observations judiciaires que M. Nihon fait à ce sujet :

« Si l'on porte attention sur la partie de la législation qui se rattache le plus directement au commerce et à l'industrie ; on remarque le même défaut de prévoyance ; et, sans parler de cette fameuse loi des distilleries, dans le système de laquelle on peut dire que le gouvernement, pris en quelque sorte à l'improviste, a été entraîné, à son corps défendant, faute d'avoir pénétré assez avant dans chacune des faces diverses et pourtant corrélatives que présentait la question, je n'examinerai ici que ce qui concerne notre tarif de douanes.

Avec les rapports nouveaux que nous a créés notre séparation d'avec la Hollande conçoit-on que le pouvoir n'ait élaboré aucune des modifications nombreuses et importantes à la fois qui étaient instamment réclamées par le pays aux dispositions de ce tarif, et que sur ce terrain aussi il se soit laissé déborder de toutes parts. Voyez : le commerce sent-il le besoin d'une loi qui lève une partie des entraves mises au transit des grains, ce sera M. Osy qui, à ce sujet, viendra faire sa proposition à la chambre des représentants. Ainsi en sera-t-il du reste. Aujourd'hui MM de Foëre Rolinbach et Desmet feront la leur relativement aux lins, aux toiles et aux fils; demain ce sera M. d'Hoffschmidt qui présentera la sienne pour la libre sortie du bétail; un autre jour viendra le tour de M. Eloy de Burdinne pour l'importation et l'exportation des céréales; enfin, il nous sera réservé de voir vingt-quatre députés, la sixième partie de toute la représentation nationale, déposer sur le bureau une proposition en faveur d'une industrie qui se plaint depuis plus de quatre ans, et pour laquelle on n'a presque rien fait (1). Quant au gouvernement, force lui sera de tout accepter, de tout sanctionner; car qu'aurait-il à répondre aux arguments de ceux qui combattent son système, si tant est que système il y a? Comment serait-il reçu à refuser sa sanction, lui qui, sur aucune des questions commerciales ou industrielles avertis au sein de la législature, n'a à opposer ni recueil de documents, ni corps de doctrines, ni convictions capables de balancer seulement les opinions individuelles? Si bien donc, qu'au bout de quelques années, le tarif, frappé à tort et à travers, tirailé dans tous les sens, n'offrirait plus qu'un assemblage de pièces incohérentes, lui dont toutes les parties doivent être en rapport parfait les unes avec les autres, lui qui, en un mot, doit présenter dans son ensemble, un tout harmonique de pièces habilement agencées.

M. Nihon pense que toutes les lois fiscales qui peuvent avoir de l'influence sur l'industrie et le commerce, devraient être préparées de commun accord par le ministre du commerce et par le ministre des finances, intervenant, le premier comme tuteur des intérêts industriels et commerciaux, le second en sa qualité de défenseur des intérêts du trésor. Cette idée, très-bien motivée dans la brochure, me paraît heureuse, et de nature à mériter l'attention de nos hommes d'état.

C'est encore au ministère du commerce que ressortirait l'administration des ponts et chaussées. Cette organisation adoptée en France pendant plusieurs années n'a été changée en 1834 que par des raisons de convenances personnelles, et y est aujourd'hui regrettée. On ne peut guère en nier la convenance, lorsqu'on réfléchit au rapport intime qui existe entre le développement des moyens de communication et celui du commerce.

L'instruction de la classe ouvrière serait aussi l'une des attributions du ministère dont la création est proposée.

M. Nihon énumère ensuite les autres objets dont ce ministère aurait à s'occuper, et ces objets ne sont ni peu nombreux ni peu importants. Tous ceux qui liront sa brochure, y puiseront, je n'en doute pas, la conviction que les attributions qui s'y trouvent rapportées sont assez multipliées et assez graves pour occuper le temps et absorber l'attention d'un ministre, et qu'elles le sont beaucoup trop pour n'être qu'une partie accessoire des fonctions du ministre de l'intérieur.

Telle est l'analyse de la brochure de Nihon, analyse trop longue, si l'on ne considère que l'étendue de l'ouvrage, trop courte peut-être, si l'on réfléchit à l'importance des questions qui, comme celle qui y est traitée, se rattachent à l'avenir du commerce et de l'industrie.

Sous ce point de vue le travail dont je viens de rendre compte ne peut manquer d'attirer l'attention. Il sera d'ailleurs lu avec profit; car il contient des aperçus vrais, des vues sages, des raisons solides; il sera lu avec intérêt, car il est écrit avec une élégance qui dissimule habilement ce que le fond pourrait avoir d'aride, quelques fois même avec cette chaleur qu'une intime conviction peut apporter dans les sujets même qui semblent le moins s'y prêter. On peut n'être pas d'accord avec M. Nihon sur certaines théories; mais il est impossible de ne pas reconnaître dans son langage l'homme de bonne foi, et le citoyen qui n'a d'autre but que la prospérité de son pays.

V. G.
P.S. M. Nihon, à qui j'avais eu l'occasion de communiquer mon opinion sur le système de direction que je croyais être le sien, m'écrivit qu'il n'a entendu parler que d'une direction toute morale et non de contrainte. Il veut que le gouvernement dirige l'industrie seulement par les lumières dont il doit l'environner; en sorte que son opinion ainsi expliquée ne différerait plus de la mienne. Je me félicite de cet accord, et je crois devoir faire connaître l'explication donnée par M. Nihon, d'abord, parce qu'elle le justifie des reproches que je lui avais adressés, ensuite parce qu'elle empêchera qu'on ne profite du vague des expressions dont il s'est servi, pour invoquer son opinion contre le principe de la liberté. J'ai néanmoins laissé subsister les observations que j'avais faites contre le système de direction proprement dit, parce que s'il n'est pas celui de M. Nihon, il est celui de beaucoup d'autres, en sorte que mes observations ne sont pas sans à propos.

(1) Il est presque inutile de faire observer que je ne partage pas l'opinion que l'auteur laisse entrevoir relativement à l'industrie gantoise.

ANNONCES.

TROISIÈME COMPAGNIE COMMERCIALE D'ANVERS, AU CAPITAL

DE TRENTE MILLIONS DE FRANCS. ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE DES HOMMES.

Judi, 1^{er} octobre 1835, à 7 heures du soir, les actionnaires de la compagnie commerciale d'Anvers, pour les assurances contre l'INCENDIE et sur la VIE des HOMMES, se réunirent en mon domicile, rue de Vénus, n° 758, pour assister à la passation de l'acte constitutif de la société, pardevant M^e HANEGRÆFF, notaire royal.

En s'adressant à M^r. M. J. FRESART, banquier, à Liège, on peut se procurer le prospectus et les statuts de cette nouvelle compagnie.

Anvers, le 28 août 1835.

Le directeur des compagnies commerciales, 154
Auguste MOREL.

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Par acte de VENTE aux enchères reçu par M^e LAMBINON, notaire résidant à Liège, en date du 21 septembre 1835; il a été adjugé :

1^o Une MAISON, étable et dépendances, avec une demi-verge grande de jardin et contigus, situés à Longdoz, commune de Liège, au prix de 2000 frs.

2^o Une verge grande et dix petites de cotillage, situé au même endroit, moyennant 800 frs.

Ces IMMEUBLES se trouvent à peu de distance de la nouvelle route.

3^o Et une verge grande et demie de cotillage, situé en Troulouette, commune de Grivegnée au prix de 550 frs.

Aux termes des conditions de cette vente, toute personne solvable peut, jusqu'inclus le 1^{er} octobre prochain, à midi, surenchérir d'un vingtième du prix toute ou partie desdites adjudications, au moyen d'une déclaration à passer en l'étude du notaire LAMBINON, sise près de l'Hôtel de Ville, n° 1002.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE. ADMINISTRATION DES FORÊTS. 5^e maîtrise.

On donne avis que la VENTE des COUPES de TAILLIS de l'ordinaire 1836, au bois de Val St-Lambert, province de Liège, et dans la forêt de Harre, province de Luxembourg, aura lieu le LUNDI 5 OCTOBRE 1835, à 11 heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, pardevant M. le notaire DUSART.

S'adresser pour plus amples renseignements et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire prénommé et à St. Trond, au bureau du maître particulier des forêts. 270

VENTE D'IMMEUBLES,

SIS AU CENTRE DU VILLAGE DE HENRI-CHAPELLE.

Le lundi 12 OCTOBRE 1835, à 2 heures de relevée, à l'Hôtel de la Paix, chez Waucomont, à Herve, le notaire HALLEUX, de Battice, exposera en VENTE publique les IMMEUBLES suivants :

1^o Une FERME, consistant en maison, bâtiments d'exploitation, étables, écurie, grange, le tout couvert en ardoises, avec environ 10 bonniers métriques de prairies et terres.

2^o Une autre joignant la précédente, consistant en maison d'habitation, étable, grange, le tout couvert en ardoises, avec environ 10 bonniers métriques de prairies et terres.

Ces deux fermes peuvent être réunies en une seule et sont avantageusement situées pour le commerce.

S'adresser au soussigné, HALLEUX, notaire. 268

AVIS POUR SURENCHÉRIR,

Et vente avec grande facilité pour le paiement du prix dont les deux tiers pourront même rester convertis en rente.

Par procès-verbal d'adjudication, reçu par M. MOXHON, notaire à Liège, le 10 SEPTEMBRE 1835, les immeubles suivants ont été adjugés, savoir :

Premier lot.

Une belle et grande MAISON, en très bon état et propre à tout commerce, ayant deux façades, l'une rue de la Régence, l'autre place Saint Denis, n° 744, à Liège, pour le prix de 22,500 FRANCS.

Deuxième lot.

Un JARDIN, clos de murs et garni d'arbres fruitiers, en plein rapport, avec maisonnette et cave, situé à Liège rue Roture, n° 7 tenant d'un côté à M. Labaye, de l'autre à M. Saive, devant à la rue, et derrière à la Kivellette pour le prix de 2,100 FRANCS.

Aux termes des conditions de la VENTE, toute personne solvable peut, pendant les 15 jours qui suivront celui de l'adjudication, surenchérir d'un vingtième du prix chacun des immeubles susdits, à charge d'en faire la déclaration par acte devant ledit notaire MOXHON.



VENTE DE CHEVAUX DE RÉFORME.

LUNDI PROCHAIN, 28 SEPTEMBRE 1835, à 11 heures du matin, sur la Batte à Liège, on VENDRA publiquement SEPT CHEVAUX de réforme appartenant à la 4^e batterie d'artillerie de campagne. 269

BOURSES.

PARIS, LE 21 SEPTEMBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS PRÉCÉDENT.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent J. du 22 mars...	107 70	107 85
Fin courant. Liquid...	107 75	107 90
Trois pour cent...	80 30	80 50
Fin courant. Liquid...	80 35	80 50
Napolitains...	98 10	98 25
Fin courant...	98 20	98 30
Rente perp. (Espagne)...	32 7/8	34 3/8
Fin courant...	00 00	00 00
Emprunt Guebhard...	35 1/4	34 3/4
Rente d'Esp. 3% J. du 1 ^{er} avril...	20 1/4	22 1/2
Fin courant...	00 00	00 00
Emprunt romain J. de juin...	102 5/8	102 5/8
Fin courant...	103 1/2	103 1/2
Belge J. du 1 ^{er} mai...	103 1/2	103 1/2
Fin courant...	000 00	003 1/2
Banque de Belgique...	110 3/4	111 00

AMSTERDAM, LE 21 SEPTEMBRE.

Dette active.	54 5/16	Rente française.	00 0/0
" différée.	000 0/0	Métalliques.	100 0/0
Billet de chance.	23 7/8	Russie, H. et C.	103 7/8
Syndic. d'amor.	94 1/8	Esp. rente perp.	00 0/0
" 3 1/2.	78 9/16	Naples falconnet.	92 1/8
Soc. de comm.	110 0/0	Brsiliens.	86 7/8

ANVERS, LE 21 SEPTEMBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	5/8 0/0 perte		
Rotterdam.	3/4 0/0 perte		
Paris p ^r fr. 100.	fl. 47 3/8	fl. 47	A 46 7/8
Lond. p ^r Estr...	fl. 12 1/6 1/4	fl. 12 08 3/4	A 35
Hamb. p ^r 40 MB	35 3/8	A 35 1/8	A 35
Bruxelles...	1/4 0/0 p.		
Gand...			

FONDS PUBLICS.

VILLE	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
D'ANVERS.			" fl. 500		149
Dette act.	5	104 3/4	BRÉSIL.		
" différ.	43		E. à L. 1824		85 1/2
BELGIQUE.			ESPAGNE.	5	
Emp. 48 m.	5	100 3/8	B Guebh.	5	34 1/2
A. B. 1835.			R. P. à Am	5	35 à 34 1/4
Acc de la B.	2 1/2		Emp. 1834.		44 à 43 1/4 1/2
HOLLANDE.			Dette diff.		14 5/8
Dette act.	4 1/2		Cortès à P.		34 à 32 3/4 A
Rte remb.	2 1/2	88 1/4 A et 99	" à L.		34 à 32 3/4 A
AUTRICHE.			dito Coup		00 0/0
Métalliq.	5	102 3/4	NAPLES.		
Lots fl. 100.		254	Cert. Falc.	5	91
" fl. 250.	4	447	ÉTAT-ROM.		
" fl. 500.	4	692	A Levée 1832	5	101 et P
POLOGNE.			A An. 1834	5	97 1/8 A
Lots fl. 300		121			

BRUXELLES, LE 22 SEPTEMBRE.

Em. R. fin ct. 100	1/4 A	Naples.	91 1/2	P
" pri. 1 moi. 100	1/2 dt A	Rome.	100 0/0	P
Dette active.	53 1/2 P	Brs. Rothsc.	85 1/4	P
E. de 1832.	98 0/0 P	E. Ardo. 1835.	85 1/4	P
Act. Soc. Gén.	810 0/0 A	Emp. Guebh.	35	P
S. de c. de cvr.	124 3/4 P	P. à Amst.	34 3/4 34 1/4 P 34 A	
Banq. de Belg.	111 1/2 P	Fin cour.	34 3/4 34 1/4 P 34 A	
S. du c. de S. O.	111 1/2	D. différée.	15 0/0	A
S. Hauts-Fourn.	113 1/4	Cortès à Par.		
Banq. fonc.	98 1/4 P	" à Londr.		
S. du Cha. Flenu.	112 1/2 P	Coup. Cortès.	00 0/0	
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0			
Dette act. H. I.	54 0/0			
Syndi. d'amort.	00 0/0	CHANGES.		
Lostr. av. coup.	99 0/0	Amsterdam.	0/0 %	
" inscript.	102 3/4	Londres ct.	00 00 0/0	
Métalliques.	102 3/4	" 2 mois.	00 00 0/0	
		Paris.	0/0 av.	

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 18 AU 21 SEPTEMBRE

9 navires venant de Montevideo, Bayonne, Londres, New-York, Saint-Domingue, Matanzas, chargés de 700 cuirs, vin, térébenthine, coton, huile, indigo, potasse, tabac, café, sucre et fer blanc.

MARCHÉS.

Hasselt, le 18 septembre. — From. l'hect. 14-10 — Seigle 9-20 — Orge, 9-40 — Sarrasin, 8-50 — Avoine, 8-75 — Genièvre à 10 degr. 38. — Beurre, kilog. 4-70

Subel, le 21 septembre. — Froment l'hectol., 13 45. — Seigle, 8 30. — Orge, 9 32 Avoine, 6 30.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.